

CARTE JEUNE OCCITANIE, UN DISPOSITIF RÉGIONAL

Chaque élève ou étudiant doit obligatoirement avoir en sa possession la carte jeune dès la rentrée scolaire. Elle permet :

- D'entrer dans l'établissement
 - D'accéder au self
 - D'obtenir un ordinateur portable (fin septembre) pour les élèves entrant en classe de 2^{nde} GT ou professionnelle
 - D'obtenir des aides pour l'achat de livres scolaires et/ou de loisirs (15€) et pour régler la licence et l'adhésion à l'UNSS (15€) - Union Nationale du Sport Scolaire*
*même si vous devez faire peu ou pas d'activités sportives dans le cadre de l'UNSS, nous vous encourageons à d'adhérer pour permettre à l'association de profiter de cette somme qui ne pourra vous servir autrement.
 - De bénéficier gratuitement d'une **Formation aux Premiers Secours Civique**
 - PSC1 7h en présentiel ou
 - EPSC1 3h distanciel + 4h présentiel
- >> Recherche des lieux qui dispensent la formation et inscription possibles sur votre compte

L'argent déposé sur la carte doit être dépensé avant le 30 juin 2027.


➡ **Pour les anciens élèves ou étudiants**, votre carte jeune sera mise à jour en fonction de la formation que vous suivrez. Vous serez informés par courrier des aides financières que la Région pourra vous octroyer. Vous trouverez les mêmes informations sur votre espace personnel sur le site <https://beneficiaire.cartejeune.laregion.fr/>
Si votre carte est perdue ou abîmée, vous devez impérativement en recommander une autre sur le même site (si mot de passe oublié, un nouveau vous sera envoyé sur votre adresse email).

➡ **Pour les nouveaux élèves**, la demande de carte doit s'effectuer sur le site internet <https://beneficiaire.cartejeune.laregion.fr/>
Avoir email, photo élève, scanner.
Une fois votre inscription saisie, nous validerons votre demande et vous recevrez votre carte à votre domicile.

Pour toute question, vous devez contacter le service carte jeune de la Région au :
05 32 30 00 40

Si vraiment difficultés contactez M.Ribaute, CPE: christophe.ribaute@educagri.fr

A noter :

 Pour la consommation de biens culturels, vous pouvez privilégier les commerces, lieux indépendants et de proximité comme par exemple, **la librairie la Litote** à Vic-en-Bigorre, partenaire Pass Culture & Carte jeune.

Pass Culture, Dispositif national

favoriser et encourager l'accès à la culture sous toutes ses formes

Pour qui ? Pour quoi ?

Le Pass Culture permet d'avoir directement accès à un crédit individuel en fonction de son âge. Vous bénéficierez de ce crédit cumulable chaque année qui expirera la veille de vos 21 ans.

Avec ce Pass, vous aurez accès à toutes les offres postées sur votre compte :

SORTIES CULTURELLES : cinéma, concerts, festivals, musées...

BIENS CULTURELS : livres, presse...

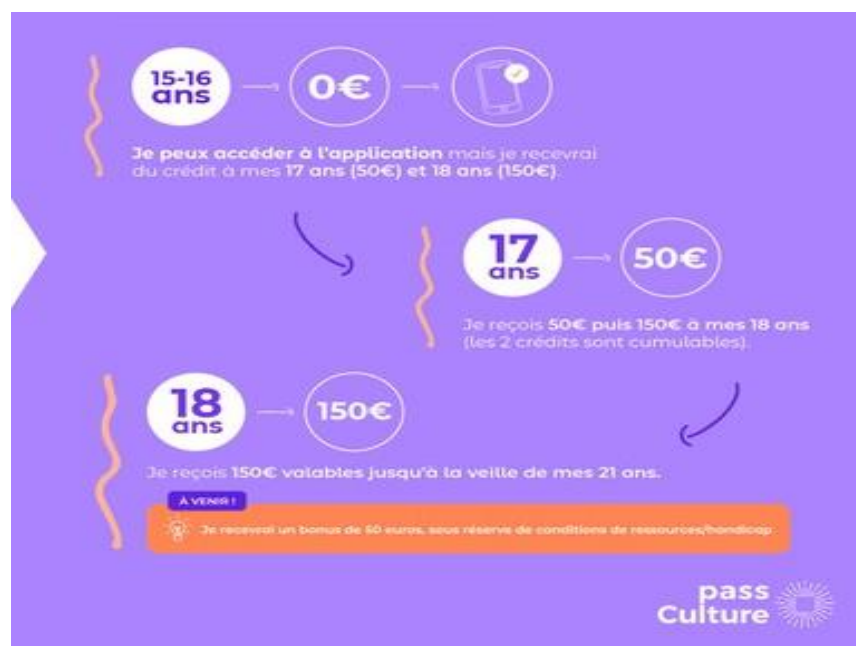
OFFRES NUMÉRIQUES : ebook, presse, applis...



LE SITE

<https://pass.culture.fr>

L'APPLI



Comment faire ?

Il suffit de télécharger l'appli et de suivre les instructions

[si vous n'avez pas de smartphone, vous pouvez le faire avec un ordinateur sur le site

<https://pass.culture.fr> > en bas de page "Comment se connecter à l'appli ?" > "Je télécharge l'appli" ou "J'accède à l'appli"]

De 15 à 17 ans :

- Aller dans "Profil" et "S'inscrire"
- Avoir et mettre une adresse mail, un mot de passe, une date de naissance
- Cocher collégien ou lycéen puis lycée agricole > nom, prénom, adresse
- Dans identification: choisir **identification manuelle** (car vous n'avez pas de code Educonnect puisque nous dépendons du Ministère de l'Agriculture) > présentez votre carte d'identité recto/verso, puis votre visage
- Après le temps d'une vérification, dans la journée ou le lendemain, vous recevrez un email vous indiquant que votre compte est crédité, votre Pass Culture est alors activé.

A 18 ans, pas d'histoires de Code Educonnect et de Lycée agricole, il vous suffit de suivre la procédure: mail > mot de passe > profil > identification > carte d'identité... Pass activé !

